

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/07

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

OBJET : Avis du Département sur la modification du Conseil d'administration de l'EPA FRANCE et sur la modification de son périmètre d'intervention.

Suite à la signature et à l'approbation par décret de l'avenant n° 8 à la convention du 24 mars 1987 pour l'implantation du projet Euro Disneyland en France intégrant le projet Villages Nature sur la commune de Villeneuve-le-Comte, le Préfet de Seine-et-Marne sollicite l'avis du Département pour modifier en conséquence le périmètre d'intervention et la représentation du Conseil d'administration de l'EPA FRANCE.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De donner un avis favorable sur le projet de décret modifiant le décret n°87-191 du 24 mars 1987 portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ

